

SUJETS DU BAC HGGSP EN DISSERTATION

Tentative de classement et explicitations

Attention, les explications proposées ici ne prétendent ni être parfaites, ni proposer le seul plan possible lorsqu'elles en proposent, mais plus aider les élèves à la compréhension des sujets de dissertation et à leur analyse.



THÈME 3 – HISTOIRE ET MÉMOIRES



| SUJETS GÉNÉRAUX SUR LA JUSTICE DES CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ OU LES CONFLITS : MODALITÉS, ENJEUX | |
|---|--|
| ... de façon générale | |
| Juger les crimes de masse et les génocides après 1946 | Ces sujets sont identiques, à l'exception des bornes temporelles. Attention aux bornes chronologiques qui sont pertinentes et à l'intégration de l'évolution du développement du procès de Nuremberg qui se finit en 1946. |
| Juger les crimes de masse et les génocides depuis 1945 | |
| Juger les génocides et les crimes de masse depuis 1945 | <p>I- Pourquoi juger ? Les enjeux de la justice des crimes de masse</p> <p>A- Une nécessité historique, sociale et mémorielle de vérité</p> <p>B- Une nécessité judiciaire de punition et de réparation</p> <p>C- Une nécessité politique et géopolitique d'apaisement et de réconciliation (nationale et internationale)</p> |
| La justice face aux crimes de masse depuis 1945 | <p>II- Comment juger ? Les acteurs, les lieux et modalités</p> <p>A- Les défis à relever pour ces crimes particuliers</p> <p>B- Juger à l'échelle internationale</p> <p>C- Juger à l'échelle locale</p> <p>III- Difficultés et limites</p> <p>A- Les difficultés pour retrouver les auteurs des crimes, pour les traduire devant la justice, parfois longtemps après les faits ou alors qu'ils sont entrés au pouvoir (comment empêcher l'impunité ?)</p> <p>B- La nécessité d'une amnistie pour tourner la page et/ou pour permettre au pays de fonctionner ?</p> <p>C- Les questionnements autour des instruments rendus</p> |
| Juger les génocides et les crimes contre l'humanité : quels objectifs ? | <p>Ce sujet envisage seulement les objectifs de la justice. On peut les présenter de manière thématique :</p> <p>I- Des objectifs historiques, sociaux et mémoriels de vérité</p> <p>A- Juger pour faire éclater la vérité et la diffuser</p> <p>B- Juger pour apaiser</p> <p>II- Des objectifs judiciaires</p> <p>A- Juger pour punir</p> <p>B- Juger pour réparer</p> <p>III- Des objectifs politiques et géopolitiques</p> <p>A- Juger pour réconcilier, reconstruire une cohésion nationale (échelle nationale)</p> <p>B- Juger pour sanctionner et tourner la page (échelle internationale)</p> |

Ce ne sont que des propositions imparfaites qui doivent servir à développer la réflexion sur les sujets de dissertation

| ... sujets qui insistent sur les échelles | |
|---|--|
| Juger à différentes échelles depuis 1945 pour reconstruire les sociétés après les conflits | Ces sujets sont proches du précédent, mais invitent plus à réfléchir à la question de l'échelle du jugement. Le 2nd est sous la forme d'un questionnement dialectique, ce qui conduit, comme pour le premier, à envisager l'échelle internationale (oui), mais aussi l'échelle nationale (pour nuancer). |
| Juger les génocides et crimes de masse, une justice uniquement internationale ? | <p>I- <u>La mise en place progressive d'une justice internationale à partir de 1945</u></p> <p>A- Pourquoi juger à l'échelle internationale ?</p> <p>B- Les modalités du tribunal militaire international de Nuremberg aux TPIR et TPIY à la CPI et à l'utilisation de la compétence universelle</p> <p>II- <u>... qui s'accompagne souvent d'une justice à l'échelle nationale</u></p> <p>A- Les limites de la justice internationale que la justice nationale peut pallier partiellement</p> <p>B- Différents exemples de justices à l'échelle nationale : du jugement national d'anciens nazis aux tribunaux gacaca</p> |

| SUJETS SUR LA CONSTRUCTION MÉMORIELLE | |
|--|---|
| ... sujets qui insistent sur les acteurs de la construction mémorielle | |
| La construction des mémoires : acteurs et enjeux | <p>Le sujet invite à s'interroger sur la construction des mémoires. Il est important de noter le pluriel : il n'y a jamais une seule mémoire des événements ; chaque individu, chaque groupe a une mémoire différente, ce qui peut conduire à des tensions (et par exemple une perpétuation des conflits). Les acteurs n'ont par ailleurs pas tous la même manière de construire leur discours mémoriel et les mêmes moyens de le diffuser. Enfin, les enjeux, c'est-à-dire les objectifs qui les conduisent à tenir ce discours, peuvent être identiques (justice et historiens : connaître la vérité) ou opposés (Etat : se justifier, se redonner sa réputation ; victimes : faire éclater la vérité et obtenir justice). On peut donc réfléchir à ce sujet en distinguant acteurs et enjeux comme y invite l'énoncé du sujet, mais en essayant d'intégrer une réflexion qui pousse le :</p> <p>I- <u>Les acteurs de la construction mémorielle</u></p> <p>A- L'Etat (mémoire officielle, commémorations, loi mémorielle, etc.) et les acteurs publics (dont la justice)</p> <p>B- Les sociétés civiles, individus, associations, etc.</p> <p>C- Les historiens</p> <p>D- Des acteurs souvent en désaccord dont le dialogue est nécessaire et fructueux</p> <p>II- <u>Les enjeux de la construction mémorielle</u></p> <p>A- Un enjeu humain et historique de vérité : se souvenir de ce qu'il s'est passé au nom du devoir de mémoire, ne pas répéter les erreurs du passé, reconstituer les faits au plus près de leur vérité et en conserver une trace à transmettre</p> <p>B- Un enjeu judiciaire : punir les coupables et apaiser les victimes en leur accordant réparation</p> <p>C- Un enjeu politique (se justifier ; réconciliation et cohésion nationales) et géopolitique (faire valoir une image positive de son Etat ; réconciliation des anciens belligérants nécessaire à la pacification)</p> <p>D- Des enjeux qui peuvent s'opposer</p> |
| L'Etat seul acteur de la construction des mémoires | Naturellement, la réponse à cette question est non : il faudrait donc présenter tous les acteurs de la construction mémorielle, l'Etat d'abord (et la justice nationale qui lui est lié), mais ensuite les acteurs privés (individus, groupes sociaux, associations, historiens...) et supra-étatiques éventuellement (justice supranationale comme celle de la CPI). |

| ... sujets qui insistent sur le lien entre construction mémorielle et histoire | |
|--|--|
| <p>Histoire et mémoire : quels débats ?</p> | <p>La relation entre histoire et mémoire pose en effet un certain nombre de débats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'histoire et la mémoire sont-elles deux approches comparables du passé ? - Les mémoires au service de l'histoire ? (Comment écrire UNE histoire avec des DES mémoires plurielles ?) ou l'histoire peut-elle être au service de la mémoire ? - La mémoire peut-elle être objet d'histoire ? |
| <p>Expliquez la citation de l'historien Pierre Nora : « Si la mémoire divise, l'Histoire réunit »</p> | <p>Cette citation renvoie un peu à la 2e question posée ci-dessus : Comment écrire UNE histoire avec des DES mémoires plurielles ? L'idée est que chaque individu ou chaque groupe social possède de une mémoire qui lui est propre des événements, marquée par ce qu'il a vécu, sa culture, son point de vue sur ce qui s'est passé lié à son âge, sexe, religion, nationalité, niveau d'éducation... A contrario, l'histoire se donne pour défi de décrire scientifiquement et d'expliquer les faits du passé reconstitués au plus près. LA vérité... autant que faire se peut grâce aux sources collectées et en utilisant les méthodes critiques d'observation.</p> <p>Toutefois, on note que la mémoire peut aussi réunir (réconciliation franco-allemande qui est passée par des cérémonies d'hommage commune) comme l'histoire peut diviser (guerre historiographiques). Cependant, le sujet n'est pas dialectique et cette réflexion ne serait ici qu'à être en ouverture de conclusion.</p> |
| <p>La mémoire des conflits : construction historique ou politique ?</p> | <p>Le sujet prend la forme d'une question dialectique. Il semble laisser l'alternative entre deux possibilités, alors que les deux réponses sont partiellement justes et se complètent.</p> <p>I- <u>La mémoire des conflits : la construction politique</u></p> <p>A- Chaque camp écrit « son » histoire et conflit donc sa mémoire de celui-ci : censure des éléments contradictoires ; écriture d'un récit officiel par l'Etat</p> <p>B- Les acteurs publics sont à l'origine de la division de cette mémoire officielle en fixant des dates et lieux de commémoration en usant d'une forme de propagande plus ou moins poussée, visible par exemple dans les programmes scolaires</p> <p>C- On constate que le caractère politique de la mémoire des conflits a tendance à s'estomper avec le temps – ex : la politique de reconnaissance mémorielle que la France a connue depuis les années 1990 (mais pas toujours ; réutilisation de faits anciens parfois pour servir telle ou telle politique)</p> <p>II- <u>Une mémoire des conflits : l'idée sur ce qu'en disent les historiens</u></p> <p>A- L'histoire utilise la mémoire des contemporains comme sources (témoignages)</p> <p>B- Le rôle des historiens dans la construction mémorielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconstituer les faits (écriture de l'enchaînement) en multipliant les sources - La mise en lumière des faits oubliés volontairement ou non : les historiens « réveillent » parfois les mémoires <p>III- <u>Construction historique et politique ne sont pas forcément antagonistes</u></p> <p>A- Le travail des historiens est influencé par le politique (ex des historiens de la 1ère guerre mondiale également anciens combattants)</p> <p>B- Le politique s'appuie sur le travail des historiens (ex : Jacques Chirac et son discours du Vel' d'hiv' ; Emmanuel Macron et le rapport Stora sur la guerre d'Algérie)</p> |

SUJETS QUI FONT LE LIEN ENTRE JUSTICE ET MÉMOIRE

| | |
|--|---|
| <p>Réparer les sociétés après un génocide : moyens et enjeux</p> | <p>I- <u>Les enjeux</u> A- Un enjeu social psychologique et mémoriel B- Un enjeu judiciaire de punition et de réparation C- Un enjeu politique et géopolitique d'apaisement et de réconciliation (nationale et internationale)</p> <p>II- <u>Les moyens</u> A- L'affirmation, la reconnaissance et la diffusion des mémoires B- Le travail de la justice C- Le travail des historiens</p> |
| <p>Comment histoire, mémoires et justice contribuent-elles à la reconstruction des sociétés au lendemain des conflits ?</p> | <p>Ce sujet est proche du précédent, même s'il insiste plus sur les moyens que sur les enjeux - mais ces-derniers peuvent être présentés, de même que les limites d'une 3e partie.</p> |
| <p>Quels rôles joue la justice dans la construction de l'histoire et de la mémoire ?</p> | <p>I- <u>Un apport de sources pour l'historien qui accélère le travail historique</u> II- <u>Une reconnaissance des faits qui permet une affirmation des mémoires et un terme d'apaisement de celles-ci</u></p> |

SUJET SUR LE GENOCIDE DES JUIFS ET DES TSIKANS (OTC)

... sujet général

| | |
|---|--|
| <p>L'affirmation des mémoires et la construction de l'histoire du génocide des Juifs et des Tsiganes depuis 1945</p> | <p>Ce sujet reprend l'OTC intégralement. Il est toujours possible de suivre un plan chronologique pour présenter les différentes phases de cette affirmation des mémoires, de la construction de l'histoire du génocide, mais en HGGSP, il sera plus opportun d'adopter une réflexion thématique.</p> <p>I- <u>L'apport premier des survivants et de leurs familles pour affirmer les mémoires</u> A. La collecte des mémoires est difficile dès l'immédiat après-guerre B. Les Lieux de mémoire participent à la connaissance historique du génocide des Juifs et des Tziganes C. Mais le génocide des Tziganes reste longtemps occulté</p> <p>II- <u>Le travail des historiens et de la justice pour reconnaître et affirmer ces mémoires</u> A. Les historiens s'appuient sur des mémoires du génocide et construisent son histoire B. La justice (des grands procès) s'appuie sur les mémoires et l'histoire du génocide C. La reconnaissance par l'Etat et le devoir de mémoire institutionnalisé (commémorations, loi mémorielle contre la négation du génocide, etc)</p> <p>III- <u>Une diffusion plus large des mémoires par des modes de diffusion destinés au grand public</u> A. Les écrits sur le génocide (témoignages, récits, romans, BD, poèmes) entretiennent la mémoire et sont des sources pour l'Histoire B. Le cinéma présente, documente et "popularise" le génocide.</p> |
|---|--|

... sur la reconnaissance des mémoires

**Reconnaître la mémoire du génocide
des Juifs et des Tsiganes : moyens et
acteurs**

I- Les acteurs qui oeuvrent pour la reconnaissance de la mémoire

- A- Les victimes et leurs proches ou descendants
- B- Les pouvoirs publics (à différentes échelles, y compris supranationale)
- C- Les acteurs de la société civile
- D- Les historiens

II- Les moyens utilisés pour faire reconnaître cette mémoire

- A- La diffusion de témoignages, de sources, de documentaires... une forme d'enseignement
- B- Les discours officiels, lois mémorielles, monuments, etc.
- C- Le rôle de la justice.
- D- Le rôle de l'art (cinéma, roman) et de la fiction

III- Les difficultés et limites

- A- Conflits d'acteurs
 - quelle ("la" ?) mémoire reconnaître ?
 - qui est légitime pour faire reconnaître ?
 - comment faire reconnaître ? (ex: pour ou contre la fiction)
- B- Les difficultés de diffusion des mémoires
 - le négationnisme
 - le temps qui passe

Plans réalisés par Héloïse CORMY
Abraçadabrahg.com
Ce ne sont que des propositions imparfaites qui doivent servir à
développer la réflexion sur les sujets de dissertation